

telligible, les tons des psaumes ramenés à une monotonie incroyable, tellement que l'on entend parfois trois psaumes consécutifs sur le même ton. On a conservé la plupart des *proses*, félicitons-nous de cette concession, d'autant que c'est une anomalie, étant donné le système d'éliminer tout ce qui semblait appartenir à la liturgie parisienne et n'être pas garanti par une origine exclusivement lyonnaise. C'est donc de l'éclectisme ; à ce compte, pourquoi ne pas l'avoir étendu aux hymnes et sauvé par là de belles compositions valant mieux que les proses, tout en ayant la même origine ? De temps immémorial, on a chanté des *proses* à Lyon, mais on en chantait également ailleurs. Les anciennes même n'étaient pas plus spéciales à Lyon que les nouvelles, du moins la plus grande partie ; elles furent modifiées sous Mgr de Rochebonne, car ce n'était pas là une partie essentielle de la liturgie. Sous Mgr Montazet, on adopta un certain nombre de proses tirées du missel parisien, ainsi que leurs airs. Pourquoi ont-elles trouvé grâce devant les compilateurs anonymes du Romano-Lyonnais ? pourquoi n'a-t-on pas repris les anciennes ? Je l'ignore. Seulement, je hasarderai une remarque à ce propos. Le jour de Pâques, on a remplacé la prose *Immolatur Pascha novum*, qui n'était pas ancienne, par le *Victimæ Paschali laudes*, qui n'était pas une prose mesurée, mais une *séquence*, ou plutôt un drame liturgique du moyen-âge, dont il n'est resté que le chant sans la mise en scène. Le père Schubiger d'Einsiedlen a raconté l'histoire de cette pièce célèbre et de son auteur. Elle fut adoptée partout avec enthousiasme ; lors de son apparition à Lyon, on la reçut aussi, mais on ne la plaça pas à la messe de la solennité comme prose. Elle fut réservée pour les vêpres et pour la messe du lundi ; on peut supposer que cela fut à cause de la répulsion de l'Église de Lyon contre